



garanti
100%
cage

Lapin :
le bonheur est dans l'élevage ?

Aujourd'hui en France...

- Nombre de lapins tués chaque année : 60 millions.
(ce nombre inclut les élevages familiaux)
- Nombre de lapins tués en abattoir chaque année : 40 millions.
- Nombre d'élevages professionnels : environ 4000.
- Temps passé en moyenne par l'éleveur pour une lapine et ses petits (comprend les soins aux animaux et l'entretien courant) : 5 min par animal sur toute sa vie.
- Taux de mortalité des lapereaux : en moyenne 26,7 %.
- Taux de mortalité annuel des lapines reproductrices : en moyenne 29,1 %.
- Âge moyen à l'abattage : 74 jours.
- Mode d'élevage chez les éleveurs professionnels :
 - 99% en cages ou parcs au sol grillagé, majoritairement en cages ;
 - 1% en élevage Label Rouge (engraissement en parcs au sol grillagé, 15 jours sur paille) ;
 - les élevages « plein air » ou « semi plein air » se font en cages ou parcs au sol grillagé en extérieur ou en hangars ouverts sur les côtés.

chiffres 2007

Née en 2003 sous le nom de Stop Gavage, L214 est une association de protection animale. Elle mène des investigations sur le terrain et recoupe ses observations avec les données des publications scientifiques et professionnelles afin d'établir des dossiers documentés sur les filières de productions animales. L'association s'emploie à informer nos concitoyens sur les conditions de vie des animaux dans les élevages. Elle cherche à favoriser des modes de consommation leur causant moins de torts. Plus généralement, elle s'emploie à développer le débat public sur la question de notre rapport aux animaux.

Des clapiers...

...aux usines à lapins

Aujourd'hui, les élevages intensifs rassemblent plus de 80 % des animaux « de ferme ». De loin, difficile de distinguer les élevages des entrepôts. Seuls les silos et les ventilateurs indiquent la présence d'animaux à l'intérieur. L'élevage des lapins pour leur viande n'a pas échappé à cette industrialisation.

La filière cunicole s'est rationalisée rapidement au cours des 20 dernières années. Elle est aujourd'hui de type intensif hors sol à près de 100 % et met sur le marché plus de 40 millions de lapins par an.

Nous avons poussé les portes de ces élevages. Les premières constatations sur le plan du bien-être animal sont alarmantes et rejoignent celles de l'EFSA¹. Loin du discours sur le bien-être des animaux, loin des écrans publicitaires vantant les oméga-3, à l'abri des regards, les lapins d'élevage connaissent un sort bien peu enviable.

À l'heure actuelle, cette filière est en crise, les consommateurs se détournent de la viande de lapins. N'est-ce pas le moment d'impulser des changements radicaux au lieu de soutenir des pratiques incompatibles avec la protection due aux animaux en tant qu'êtres sensibles? Peut-on envisager un moratoire sur les cages et leur interdiction à terme? N'est-il pas temps de se préoccuper de la reconversion des éleveurs concernés et de les aider, par des politiques publiques, à se tourner vers d'autres activités?



1. European Food Safety Authority - AHAW Panel, *Scientific Report «The Impact of the current housing and husbandry systems on the health and welfare of farmed domestic rabbits»*, 2005,

http://www.efsa.europa.eu/science/ahaw/ahaw_opinions/1174_en.html

L'EFSA regroupe des scientifiques internationaux et donne un avis consultatif au Conseil de l'Europe pour l'élaboration des recommandations que ratifient ensuite les pays membres (45 pays européens sont membres du Conseil de l'Europe)

Aperçu de la situation

La France est le 3^e plus gros pays producteur européen de lapins élevés pour leur viande - les « lapins de chair ».

Elle est précédée par l'Italie et l'Espagne.

L'ÉLEVAGE DES LAPINS EN FRANCE

40 millions de lapins sont comptabilisés en abattage contrôlé mais le nombre total de lapins élevés pour leur viande serait de 60 millions. Bien qu'ils soient en diminution, il existe encore de nombreux élevages familiaux qui comptent peu de lapines reproductrices. Nous décrirons ici les élevages professionnels qui alimentent en particulier les grandes surfaces.

Ces élevages comptent en moyenne 495 lapines reproductrices.

Chacune a auprès d'elle 8 à 9 petits. Ceux de la portée précédente sont au stade de l'engraissement dans d'autres cages. Dans un élevage, on compte donc en moyenne plus de 6000 lapins présents. La taille moyenne des élevages a triplé de 1984 à 2006.

100% CAGES DE BATTERIE

L'élevage professionnel est intensif de type hors-sol : les lapins sont enfermés dans des cages exiguës au sol grillagé pendant toute leur vie. Le temps de travail requis pour conduire ces élevages est réduit au minimum.

Des labels vantent parfois l'élevage en plein air ou semi plein air : les conditions de vie des lapins y sont similaires à ceci près qu'ils sont plus exposés aux conditions climatiques. En aucun cas ils n'ont accès à de verts pâturages...

La production bio ou Label Rouge est marginale. Le Label Rouge représenterait moins de 1% des ventes, le bio n'est même pas quantifié.

DES TAUX DE MORTALITÉ IMPORTANTS...

MALGRÉ UNE UTILISATION MASSIVE D'ANTIBIOTIQUES

Le taux de mortalité dans les élevages est très élevé malgré une utilisation importante d'antibiotiques. Sur 100 lapereaux nés, 26 meurent avant d'atteindre l'âge où ils sont abattus (en moyenne 74 jours). Le taux de mortalité annuel des mères est de 29 %.

PAS D'AVENIR SANS CAGES

En janvier 2008, nous avons rencontré des représentants du CLIPP, organisme qui regroupe les professionnels des élevages cunicoles. La filière française ne s'est pas engagée dans le développement d'alternatives aux cages.

DANS D'AUTRES PAYS ?

Manor, enseigne de grandes surfaces suisse, n'achètera plus de lapins en provenance d'Italie : les images des élevages montrées par les producteurs différaient de celles filmées par l'association de protection animale Kagfreiland¹. L'Italie a les mêmes modes de production que la France...

Une campagne d'information sur les conditions de vie des lapins de chair menée par Vier Pforten² a fait chuter les ventes de lapins en Allemagne. Les grandes chaînes de supermarchés allemandes Tengelmann et Kaiser's ont retiré de leurs rayons les lapins élevés dans des cages.

En Autriche, à partir du 1^{er} janvier 2012, les cages seront interdites. L'Autriche est ainsi le premier pays à interdire les cages de batterie pour les lapins élevés pour leur viande.



1. Association Kagfreiland, <http://kagfreiland.ch/>
2. Association Vier Pforten, <http://www.vierpforten.at/>

Des cages par centaines

DES CAGES AU SOL GRILLAGÉ

En France, les lapins sont maintenus dans des cages au sol grillagé dépourvues de tout aménagement autre que mangeoires, abreuvoirs et nids au moment de l'arrivée des lapereaux. Le sol grillagé est source d'inconfort et de blessures aux pattes. Il ne permet évidemment pas de creuser des galeries.

SE DRESSER ? SE CACHER ?

Les cages ont une hauteur insuffisante pour permettre aux lapins de se dresser et ne possèdent pas d'endroit où ils pourraient se retirer dans l'obscurité. En présence de l'éleveur, la radio est allumée en permanence pour diminuer le stress dû aux bruits soudains.

QUE LES BARREAUX

À RONGER...

Les lapins n'ont aucun matériau à manipuler ou à ronger. Ils n'ont pas de paille ni de foin à disposition. Leur nourriture est composée de granulés.

TROP SERRÉS...

À 10 semaines, un lapin pèse 2,4 kg. Les densités usuelles en France (harmonisées par une norme AFNOR fixant la limite à 45 kg/m²) sont insuffisantes pour permettre aux lapins de se déplacer sans se gêner et favorisent les agressions : ils ont chacun de l'équivalent d'une feuille A4 comme espace vital.



...OU ISOLÉS.

Les lapines reproductrices sont isolées les unes des autres et n'ont d'interactions qu'avec leurs petits. Pour les lapins reproducteurs, l'isolement est également la règle. L'agencement et le peu d'espace alloué aux animaux ne permettent pas de les faire vivre en groupe, les agressions seraient fréquentes.

ANTIBIOTIQUES, MALADIES ET MORT

Les taux de mortalité sont très élevés : plus du quart des lapereaux meurent avant 74 jours (âge moyen de leur conduite à l'abattoir) et le taux de mortalité annuel des femelles reproductrices est supérieur à 25%¹.

Les lapereaux souffrent fréquemment de troubles digestifs et les lapines sont touchées par des infections pulmonaires.

L'utilisation de médicaments et d'antibiotiques est massive dans les élevages cynicoles. 10%² du total des antibiotiques vétérinaires y seraient consommés et 63%³ des aliments donnés aux lapins contiennent des substances médicamenteuses.

Le rapport de l'EFSA de 2004 souligne également un fort taux de morbidité dans ces élevages⁴.



1. Taux de mortalité naissance-vente (sur total des naissances) : 26,7% en 2006 ; taux de mortalité annuel des femelles : 29,1%. ITAVI, *Gestion Technico-économique des éleveurs de lapins de chair - programmes RENACEB et RENALAP*, septembre 2007, p. 58, <http://www.itavi.asso.fr/economie/references/synthesegtelapin2006.pdf>

2. Estimation 2006, Agence Nationale du Médicament vétérinaire, *Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2006*, 2006, p.24, http://www.anmv.afssa.fr/antibioresistance/Rapport_ATB_final%202006.pdf

3. ITAVI, *Réseau de fermes de références cynicoles - Programme Cunimieux, Résultats de la campagne 2005-2006*, juin 2007, p. 16, http://itavi.asso.fr/economie/references/rapportcunimieux2005_2006.pdf

4. *Scientific Report «The Impact of the current housing and husbandry systems on the health and welfare of farmed domestic rabbits»*, op. cit.

Des mortalités importantes

ZOOM SUR LA MORTALITÉ DES LAPERAUX



Sur 1000 lapereaux nés, 267 n'atteignent pas l'âge de 74 jours¹ :

- 61 sont mort-nés ;
- 65 sont éliminés à la naissance lors de l'équilibrage des nids ;
- 75 meurent au nid (entre leur naissance et 35 jours) ;
- 66 meurent à l'engraissement (entre 35 et 74 jours).

ASSOMMAGE DES LAPINES...

Lors de nos enquêtes, nous avons constaté que les mises à mort dans les exploitations professionnelles sont courantes et que les procédés utilisés ne sont pas indolores pour les lapins.

Certaines lapines ayant des problèmes lors des mises bas sont assommées puis jetées à la poubelle, parfois après avoir été autopsiées.

...ET DES LAPERAUX EN SURNOMBRE

Les lapines donnent naissance en moyenne à 10 petits. L'éleveur équilibre alors les nids afin de répartir au mieux les portées.

Pendant les premières heures de leur vie, les petits sont examinés, soupesés pour former des portées homogènes de 8 à 9 petits² et placés ensuite sous une mère.

Les lapereaux non sélectionnés sont sommairement assommés sur le rebord d'une caisse ou d'une cage puis jetés dans une caisse où la plupart d'entre eux agonisent au milieu des morts-nés.



1. *Gestion Technico-économique des éleveurs de lapins de chair - programmes RENACEB et RENALAP, op. cit.*

2. 8 petits pour une primipare (lapine qui vient d'avoir sa première portée), 9 petits pour une multipare

DES MACHINES À FAIRE DES PETITS

L'insémination artificielle est aujourd'hui pratiquée pour plus de 90%¹ des reproductions. Un gain de temps pour les éleveurs mais des risques de perforation de l'utérus pour les femelles, d'après le rapport de l'EFSA.

L'intervalle entre deux fécondations d'une lapine est de 35 à 49 jours (le plus fréquemment 42 jours), la gestation durant 30 jours².

Les mises bas fréquentes, le sol grillagé source de nombreuses lésions podales et les maladies (respiratoires notamment) expliquent le fort taux de mortalité et amènent les éleveurs à renouveler les femelles à plus de 100% chaque année³.



1. Annick Azard, ITAVI Service Economie, *La production cunicole française - Caractérisation des systèmes de production et perspectives d'évolution*, 2006, p. 26, http://itavi.asso.fr/economie/etudes/etude_cunicole2006.pdf

2. *Ibid.*

3. *Gestion Technico-économique des éleveurs de lapins de chair - programmes RENACEB et RENALAP, op. cit.*

Procédé de mise à mort

À l'âge de 74 jours en moyenne, les lapins sont chargés dans des caisses et partent en camion vers un abattoir. Les conditions de transport les exposent aux intempéries.

À l'abattoir, les caisses sont déchargées et entreposées les unes sur les autres au pied de la chaîne d'abattage. Les lapins assistent bien souvent à la mise à mort de leurs congénères.



« PROBLÈMES CRUCIAUX »

Les lapins doivent être étourdis avant leur mise à mort. C'est une exigence de la réglementation sur la protection des animaux¹.

Une étude scientifique publiée lors du congrès mondial de cuniculture de 2008² met en cause l'efficacité de l'étourdissement électrique généralement pratiqué dans les abattoirs de lapins. Elle a porté sur un effectif de 1020 lapins élevés pour leur chair. Les procédures d'étourdissement et de saignée ont été contrôlées. Il a été établi que :

« L'abattage des lapins à l'échelle commerciale pose des problèmes cruciaux en ce qui concerne le bien-être animal. Cette étude a révélé que les électrodes pouvaient être mal positionnées sur de nombreux animaux, causant probablement une souffrance inutile. La reprise de conscience avant la mort,

1. Art. R. 214-70 du Code rural

2. S. Rota Nodari, A. Lavazza, P. Candotti, « Evaluation of rabbit welfare at stunning and slaughtering in a commercial abattoir », *9th World Rabbit Congress*, 10-13 juin 2008. Une traduction libre de cet article est disponible sur internet : <http://www.l214.com/lapin/etude-etourdissement-abattage>

même si cela concerne peu d'animaux, indique que, dans certains cas, la durée de l'étourdissement est insuffisante. »

L'avis rendu en 2006 par l'EFSA confirme quant à lui que les grandes variations d'impédance du courant, dues aux propriétés isolantes de la fourrure des lapins, influent sur l'efficacité de l'étourdissement électrique³. Il est à souligner que certains lapins ne sont tout simplement pas étourdis par ce procédé.



Chaque année en France, 40 millions de lapins sont comptabilisés en abattage contrôlé. Il semble impossible de leur garantir une mise à mort sans stress ni souffrance.

3. EFSA, *Opinion of the Scientific Panel on Animal Health and Welfare (AHAW) on a request from the Commission related with the welfare aspects of the main systems of stunning and killing applied to commercially farmed deer, goats, rabbits, ostriches, ducks, geese*, 13 février 2006, pp. 33-35, 5.3 Etourdissement électrique et abattage

Une traduction libre de ce chapitre est disponible sur internet :

<http://www.l214.com/lapin/rapport-EFSA-etourdissement-abattage>

Des éleveurs attentifs au bien-être des animaux ?

Comment serait-ce possible même avec la meilleure volonté du monde ?

Les études réalisées pour la filière montrent qu'un éleveur consacre en moyenne 4,3 heures par an à une lapine et ses petits¹. D'après les résultats technico-économiques, les producteurs vendent 50 lapins par lapine-mère et par an. Donc ces 4,3 heures annuelles sont réparties entre 51 lapins, soit 5 minutes par lapin (entretien des bâtiments et distribution de nourriture compris).

L'alimentation automatique et l'insémination artificielle ont contribué à réduire significativement le temps de présence auprès des animaux.



1. *La production cynicole française - Caractérisation des systèmes de production et perspectives d'évolution, op. cit., p. 32*

Les menaces sur l'emploi

Il est reproché aux associations de protection animale de ne pas prendre en compte les emplois risquant de disparaître si les élevages changent de fonctionnement ou ferment. Serait-il donc légitime d'imposer une vie de souffrance à des millions d'animaux du moment que c'est bon pour l'emploi ? Il faut savoir que les emplois en cause sont bien moins nombreux que ceux que l'industrie de la viande supprime de son propre mouvement.

RECU DES BESOINS EN MAIN D'OEUVRE

En 1906, 43 % de la population active française vivait de l'agriculture¹. En 2007, il n'y en a plus que 3,4 %² (dont une fraction seulement pratique l'élevage). Selon la FAO, « *les tendances actuelles de changement structurel impliquent la probable disparition, à rythme accéléré, des petits éleveurs dans les pays en développement comme dans les pays développés*³. »

L'élevage cunicole illustre bien la réduction des besoins en main d'œuvre permise par l'intensification de l'élevage : « *À titre d'exemple, une U.T.H. (Unité de Travail Humain⁴) peut assurer le suivi de 550 cages mères contre 200 dans les années 80⁵. »*

L'abolition de la viande provoquerait dans l'élevage des pertes d'emplois bien moindres que celles qui ont déjà eu lieu.

MESURES POUR LES ANIMAUX

Les évolutions prônées pour réduire le mal-être animal (accès des animaux au plein air, anesthésie lors des mutilations, interdiction des souches à croissance rapide, etc.) sont très souvent rejetées par les producteurs. Autrement dit, des associations de protection animale proposent des mesures qui, incidemment, augmenteraient la main d'œuvre requise pour élever des animaux, tandis que le ministère de l'agriculture et les filières viande s'y opposent.

La baisse de l'emploi dans l'élevage résulte de l'essor de l'élevage intensif. On ne peut pas l'imputer au travail des associations de protection animale. Par ailleurs, si la demande se détournait de la viande pour aller vers d'autres produits, il y aurait certes des pertes d'emplois dans les filières viande, mais également des créations d'emplois dans d'autres secteurs.

1. Yves Trotignon, *La France au XX^e siècle*, tome 1, Bordas, 1968, p. 42.

2. INSEE, *Actifs occupés selon le secteur d'activité et l'âge*, http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=NATCCJ03107&tab_id=305

3. FAO, *Livestock's long shadow - environmental issues and options*, 2006, p. 283, <http://www.afpf-asso.org/afpf/vie/vie/images/FAO-Livestock-Environment.pdf>

4. Une Unité de Travail Humain représente le travail effectué par une personne. Pour les élevages cunicoles, 1 UTH = 35 heures / semaine, *ibid*.

5. Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, *La filière cunicole ligérienne : situation et perspective*, septembre 2007, p. 4, http://www.ccaof.fr/maj/publication/2007_fili%C3%A8re_cunicole_lig%C3%A9rienne_d%C3%A9mag.pdf

L'élevage, c'est pas écolo

L'élevage intensif cause de grandes souffrances aux lapins.

C'est une raison suffisante pour y mettre un terme. Par ailleurs, ce type d'élevage ne répond pas aux objectifs de durabilité¹ fixés par la loi d'orientation agricole votée en juillet 1999.

Rappelons que l'élevage cunicole professionnel en France est à 100 % un élevage hors sol.

- Ces élevages sont gourmands en énergie fossile : ils nécessitent d'être chauffés en hiver et ventilés de façon correcte tout au long de l'année. Cette forte utilisation d'énergie fossile contribue au changement climatique.

- La gestion des effluents pose le problème des surfaces d'épandage. Les élevages cunicoles sont très concentrés dans le Grand Ouest et n'ont pas tous de surfaces agricoles autres que les bâtiments d'élevage. Cela génère des excédents d'effluents qui sont cause de pollution de l'eau et des sols.

- Ces élevages ne sont pas autonomes au niveau des matières premières : la nourriture des lapins est constituée de granulés complets commercialisés par l'industrie de l'alimentation animale. De plus, les médicaments et les antibiotiques sont massivement utilisés.

- Ce secteur nécessite une forte utilisation des transports aussi bien pour amener les intrants dans les élevages que pour distribuer les « produits », puisque les abattoirs sont eux aussi concentrés dans les bassins de production alors que les clients sont répartis sur tout le territoire. Les filières courtes sont quasi inexistantes dans la filière cunicole.

Plus généralement, l'élevage d'animaux pour la consommation alimentaire a un impact désastreux sur l'environnement, et cela au niveau mondial. Un rapport de la FAO² et une étude réalisée par le député européen Jens Holm³ dressent un bilan accablant sur ce point. Outre les torts massifs causés aux animaux captifs, l'élevage accapare des ressources vitales (terres, eau), compromettant ainsi l'alimentation des humains les plus pauvres et détruisant l'habitat d'animaux sauvages.



1. L. Fortun-Lamothe, INRA, Université de Toulouse, « Quelle est la durabilité de la production cunicole ? Atouts et limites des conditions d'élevage actuelles », *12^e Journées de la Recherche Cunicole*, 27-28 novembre 2007, pp. 155-165

2. *Livestock's long shadow - environmental issues and options*, op. cit.

3. J. Holm et T. Jokkala, *Filière animale et climat*, 2008,

http://www.meatclimate.org/sites/default/files/reports/meatclimate_french.pdf

Des lois ?

L'article L.214-1¹ du Code rural français et la directive 98/58/CE² imposent de placer les animaux dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de leur espèce. Le rapport de 2004 de l'EFSA³ souligne que les lapins domestiques ont des besoins similaires aux lapins sauvages.

Peut-on réellement s'attendre à ce que des cages permettent la satisfaction de ces besoins ? Pour ces animaux, un élevage hors-sol sans accès à l'extérieur est-il compatible avec le respect des impératifs biologiques de leur espèce ?

AVEC L'EUROPE, INTERDIRE LES CAGES ?

La recommandation du Conseil de l'Europe qui devait suivre le rapport de l'EFSA est encore en discussion car, suite à une restructuration interne du Conseil de l'Europe, les activités sur le bien-être des animaux y étaient suspendues⁴.

À ce jour, seule la réglementation générale encadre les élevages de lapins. Elle semble inopérante tant les conditions de vie imposées à ces animaux négligent leur bien-être et permettent un développement de blessures et de maladies.

Il n'existe aucune législation française ni européenne pour protéger spécifiquement les lapins dans les élevages.

C'est pourquoi nous demandons à la Commission européenne d'élaborer une proposition de directive afin d'interdire les élevages de lapins en batteries de cages.

APPUYER LA DEMANDE DES ASSOCIATIONS

Vous pouvez soutenir cette demande en signant la pétition disponible sur le site de l'association L214⁵.

1. « *Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.* », art. L. 214-1 du Code rural, <http://tinyurl.com/5rznvc>

2. http://europa.eu/eur-lex/fr/consleg/pdf/1998/fr_1998L0058_do_001.pdf

3. http://www.efsa.europa.eu/EFSA/efsa_locale-1178620753812_1178620774712.htm

4. <http://tinyurl.com/3l8c7y>

5. <http://www.L214.com>

Découvrez dans ce livret
des pratiques généralisées, routinières,
celles dont des millions d'animaux
sont victimes chaque jour.

Parce que les animaux sont des êtres sensibles,
ouvrons les yeux sur les élevages et les abattoirs !



L214
B.P. 96
69672 Bron Cedex
tél. : 0950 36 42 44
fax : 0955 36 42 44
www.L214.com
www.stopgavage.com
contact@L214.com